

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 10 septembre 2024 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Claudia Beaulieu Siège no 4 Richard B. Dubé
Siège no 2 Carole Desbiens Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 3 Stéphanie Caron Siège no 6 **ABSENT**

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en « Live » sur YouTube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2024 ;
5. Comptes du mois d'août 2024 ;
6. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
 Andrée Dubé : CADL et tournoi-rassemblement pompiers ;
 Richard B. Dubé : MRC de Témiscouata ;
 Claudia Beaulieu : RIDT ;
 Josée Chouinard : Rencontre avec la policière-marraine ;
7. Ajout d'une entrée électrique de 400 ampères pour l'édifice : Programme TECQ ;
8. Achat de 4 thermopompes pour l'édifice : Programme TECQ ;
9. Branchement des 4 thermopompes - Programme TECQ ;
10. Tirage au concours Maisons fleuries, boîtes à fleurs/jardinière, potager et amélioration ;
11. Dépenses extrabudgétaires électricité Centre communautaire Roland Morin ;
12. Participation au gala des découvertes ;
13. Responsabilités des fiduciaires – Assurances ellipse ;
14. Achat de sel à glace saison 2024-2025;
15. Affaires diverses :
16. Période de questions ;
17. Fermeture de l'assemblée.

24-09170 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par: **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-09171 Procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 aout 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal du 20 aout 2024 a été remis au membre du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 aout 2024, soit adoptée, tel que rédigé.

Proposé par: **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-09172 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 aout 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 aout 2024 a été remis au membre du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 aout 2024, soit adoptée, tel que rédigé.

Proposé par: **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-09173 Comptes du mois d'aout 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes d'aout 2024 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 5 septembre dernier et elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 31 aout 2024 :	87 021.88 \$
Comptes payés d'avance :	73 180.39 \$
TOTAL :	160 202.27 \$

EN CONSÉQUENCE :

La liste de comptes ci-haut mentionnée soit approuvée.

Proposé par: **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-09174 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Andrée Dubé : CADL et tournoi-rassemblement pompiers ;
Richard B. Dubé : MRC de Témiscouata ;
Claudia Beaulieu : RIDT ;
Josée Chouinard : Rencontre avec la policière-marraine ;

24-09175 Ajout d'une entrée électrique de 400 ampères

ATTENDU QU'IL y a lieu d'installer une entrée électrique de 400 ampères 120/240 V aérienne dans le but de pouvoir faire installer des thermopompes dans l'édifice municipal, l'entrée existante n'est pas suffisante ;

ATTENDU QU'UNE demande de prix a été demandée à Électricité SMP Inc.

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à la nouvelle programmation TECQ 2024-2028 ; Priorité 4 pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a accepté de faire installer une nouvelle entrée électrique par Électricité SMP au montant de 8 516.49 \$ plus taxes, l'immobilisation sera comptabilisée dans le poste budgétaire suivant : 72-190-00-711.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-09176 Achat de quatre (4) thermopompes pour l'édifice municipal

ATTENDU QU'AUCUNE climatisation est installée dans tout l'édifice municipal;

ATTENDU QUE lors de la période estivale il fait très chaud dans tous les locaux de l'édifice municipal ;

ATTENDU QUE lors d'activités organisées par les différents organismes, la chaleur est insupportable dans la salle Charles-Morin;

ATTENDU QUE les thermopompes serviront aussi pour chauffer l'édifice et que c'est plus écoénergétique.

ATTENDU QUE des prix ont été demandés aux différents fournisseurs de la région;

ATTENDU QUE Les thermopompes seront installées de la façon suivante :

- 1 : 18 000 BTU : Bureau avant;
- 2 : 24 000 BTU : Salle Charles-Morin;
- 1 : 18 000 BTU : Salle des loisirs;

Garanti 10 ans pièces et 1 an main-d'œuvre.

ATTENDU QUE Ces travaux sont admissibles à la nouvelle programmation TECQ 2024-2028 ; Priorité 4 pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments;

ATTENDU QUE système actuel est au chauffage au mazout et qu'il y a lieu de diminuer nos gaz à effet de serre et d'améliorer notre consommation énergétique;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte la soumission de Ray réfrigération de Saint-Antonin pour l'achat de 4 thermopompes au montant de 26 000 \$, moins la subvention d'environ 12 235.72 \$. L'immobilisation sera d'environ 13 764.28 \$ et sera comptabilisée dans le poste budgétaire suivant : 72-190-00-711.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité

24-09177 Branchement des 4 thermopompes de l'édifice municipal

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à Électricité SMP pour le branchement des 4 thermopompes;

ATTENDU QUE Ces travaux sont admissibles à la nouvelle programmation TECQ 2024-2028 ; Priorité 4 pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte la soumission d'Électricité SMP au montant de 5 049.35 \$ plus taxes pour le

branchement des 4 thermopompes. L'immobilisation sera comptabilisée dans le poste budgétaire suivant : 72-190-00-711.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-09178 Concours maisons Fleuries

Suite à l'annonce, nous avons reçu quatorze (14) inscriptions au concours *Maisons fleuries*, douze (12) inscriptions au concours *Jardins potagers* et douze (12) au concours *Jardinières/boîtes à fleurs*.

Nous avons reçu 1 suggestion pour la catégorie *Amélioration*.

Les inscriptions ont été transcrites sur une liste et le tirage au sort se fait électroniquement sur une application web durant à la réunion.

Les bons d'achat offerts sont échangeables au Centre Horticole du Témiscouata à Témiscouata-sur-le-Lac, secteur Notre-Dame-du-Lac.

Jardins Potagers

<i>Gagnants</i>	<i>Adresses</i>	<i>Prix</i>
1^{er} prix : Pauline Nadeau	70, 9 ^e rang Nord	Arbres fruitiers ou décoratifs valeur 50 \$
2^e prix : Nicole Plourde	1, rue Caron	
3^e prix : Gaby Plourde	376, route 185	
4^e prix : Mélanie Hébert	123, rue Principale	
SOUS TOTAL		200 \$

Boîtes à fleurs et jardinières

<i>Gagnants</i>	<i>Adresses</i>	<i>Prix</i>
1^{er} prix : Danielle St-Pierre	59, rue de la Gare	Jardinière valeur : 25 \$
2^e prix : Kathy Pelletier	15, rue Landry	Jardinière valeur : 25 \$
SOUS-TOTAL :		50 \$

Maisons Fleuries

<i>Gagnants</i>	<i>Adresses</i>	<i>Prix</i>
1^{er} prix : Marie-Paule Bourgoïn	5, rue Landry	Bon d'achat - plants de légumes Valeur : 25 \$
2^e prix : Suzie Malenfant	173. route 291	Bon d'achat - plants de légumes Valeur : 25 \$
SOUS-TOTAL :		50 \$

Amélioration :

<i>Gagnants</i>	<i>Adresses</i>	<i>Prix</i>
1^{er} Prix : Linda Patoine	216, 13 ^e rang	Bon d'achat pour un arbre fruitier ou décoratif Valeur : 75 \$
SOUS-TOTAL :		75 \$
		TOTAUX : 375 \$

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise le versement des montants et tient à féliciter les gagnants.

Et remercie toutes les personnes qui embellissent notre belle Municipalité.

Proposé par : **Claudia Beaulieu**
Et résolu à l'unanimité.

24-09179 Dépense extra-budgétaire – Électricité Centre Communautaire Roland Morin

ATTENDU QUE la dépense pour l'électricité du Centre Communautaire Roland Morin n'avait pas été prévue au budget.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise la dépense d'électricité qu'elle soit comptabilisée dans le poste budgétaire suivant : 02-729-00-522 et que l'extra-budgétaire soit pris dans les surplus.

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-09180 Participation au Gala des découvertes

ATTENDU QU'UNE demande de contribution financière a été demandée par la chambre de commerce et qu'il souhaite nous compter parmi leur précieux collaborateur;

ATTENDU QUE ce gala est de promouvoir l'entrepreneuriat régional;

ATTENDU QUE le gala en est à sa troisième (3^e) édition ;

ATTENDU QU'AU cours de ce prestigieux gala plusieurs prix seront remis et mettront à l'avant-plan des personnes et entreprises créatives, innovantes et engagées ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de participer à cette soirée et au repas au cout de 300\$. Cet évènement aura lieu le samedi 2 novembre. Andrée Dubé, mairesse représentera la Municipalité ;

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-09181 Responsabilité des fiduciaires avec les assurances Ellipse

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas la clause dans ses assurances sur la responsabilité fiduciaire qui fournit une couverture aux fiduciaires, aux administrateurs et à l'entité elle-même contre toute action en justice intentée à leur encontre pour négligence ou manquement à leurs obligations dans le cadre de la gestion d'un régime d'avantages sociaux.

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait être tenue responsable des pertes dans un régime d'avantages sociaux résultant d'erreurs, d'omissions ou d'une violation alléguée relative aux obligations fiduciaires.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte d'inclure cette clause à nos assurances, de payer la surprime de 150\$ pour le reste de l'année et qu'annuellement le montant soit de 750 \$.

Que la dépense soit comptabilisée dans le poste budgétaire suivant : 02-130-00-420 et que la dépense extra budgétaire soit pris dans les surplus.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-09182 Soumission Sel à glace en vrac 2024-2025

ATTENDU QU'Une seule soumission a été reçue pour la fourniture de sel de déglacage :

Sel Warwick :.....133\$ la tonne.

ATTENDU QUE La soumission retenue est celle de chez Sel Warwick au prix de 133 \$ la tonne pour une quantité d'environ 150 tonnes de déglacage, le prix incluant la livraison pour un montant approximatif de 19 500\$ plus taxes, la dépense sera prise dans le poste budgétaire suivant : 02-330-00-635.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise la dépense pour l'achat de sel à glace en vrac.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

24-09183 Période de questions

À 20 heures 15, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 16, sur la proposition de Richard B. Dubé, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale, greffière-trésorière